

# Voici la grande réforme de l'école

• Ce jeudi, le groupe central qui préside le Pacte d'excellence clôturera son dernier avis.

• "La Libre" a pu lire les documents préliminaires à ces ultimes discussions.

• Il en résulte une réforme de grande envergure qui bouleversera le quotidien des écoles.

## Les réformes écrites, la ministre est mise au défi

Analyse **Bosco d'Otreppe**

**O**n ne le dira sans doute jamais assez, mais le Pacte pour un enseignement d'excellence lancé en janvier 2015 a débouché sur une réflexion objectivement colossale.

Ce jeudi soir, lorsque le groupe central qui chapeaute ce Pacte aura bouclé (si tout va bien) la rédaction de son troisième avis, il pourra se vanter d'un document lourd de plus de 200 pages, et présentant un plan d'action très complet pour rendre l'enseignement francophone plus efficace et égalitaire.

Le défi, pour mener à bien un tel ouvrage, était pourtant redoutable. Mais les acteurs de l'école rassemblés autour d'une même table ont pu offrir à leur travail trois qualités: exhaustivité, cohérence et concertation.

### Les défis de la ministre

Leur troisième avis, que nous avons pu découvrir dans une version presque définitive, prend en compte toutes les dimensions de l'enseignement. Fruit d'une analyse extrêmement fouillée, il évoque aussi bien la vie des élèves, que la gouvernance du système, les inégalités, le soutien aux directions ou la révolution numérique.

Exhaustif, il est aussi systémique. Il présente un plan d'action qui se veut global. Une mesure permet une autre et ne se comprend que dans un tout cohé-

rent.

Enfin, si les mesures ne feront pas toutes consensus, elles sont issues d'échanges que les acteurs du groupe central, pourtant très divers, ont jugé équilibrés.

Ce succès étant, les défis auxquels aura à répondre la ministre de l'Éducation se trouvent décuplés. Marie-Martine Schyns (CDH) devra traduire le résultat du Pacte dans des décrets planifiés avec justesse dans le temps, tant le cadre budgétaire dont elle hérite s'annonce serré. Elle devra également faire droit à la cohérence systémique des réformes.

Son travail, qui commencera réellement en 2017, met en jeu son avenir politique, mais aussi le bulletin final qui sera décerné au gouvernement de la Communauté française.

### Du latin et de la mécanique pour tous

**L**e grand pari du Pacte est l'instauration d'un tronc commun polytechnique et multidisciplinaire. Tous les élèves, depuis la première maternelle jusqu'à la troisième secondaire incluse, suivront le même cursus.

Le défi est donc de savoir que mettre dans un tel cursus, sans gonfler les horaires. Les auteurs du Pacte ont défini sept domaines: la maîtrise de la langue française, des langues modernes et anciennes; l'expression artistique; les compétences mathématiques, scientifiques, techniques et technologiques; les sciences humaines et sociales; les activités physiques; la créativité, l'engagement et l'esprit d'entreprendre et, enfin, la capacité d'apprendre à apprendre.

Notons que tous les élèves apprendront donc une deuxième langue dès la troisième primaire, que le latin, sauf retournement ultime, ne sera plus optionnel et fera l'objet d'un apprentissage par tous, qu'un cours plus ambitieux qu'aujourd'hui sera consacré aux compétences manuelles et technologiques, et qu'il pourrait y avoir, à terme, un cours spécifique pour la formation économique et sociale.

**Ce troisième avis est systémique.**

**Il présente un plan d'action qui se veut global.**

**Une mesure permet une autre et ne se comprend que dans un tout cohérent.**

## On ne changera d'école qu'à quinze ans

Le tronc commun est une réforme qui pourrait démarrer dès septembre 2019, mais qui s'échelonnait sur le long terme. Seuls les élèves de maternelle débiteront le tronc commun en 2019, et ce dernier grandira avec eux.

En attendant, pour que le tronc commun puisse orienter au mieux les élèves, il sera indispensable que toutes les options, quelles qu'elles soient, soient considérées comme équivalentes.

Le groupe central propose de surcroît que les écoles primaires puissent, à terme, organiser les trois premières années du secondaire. On resterait donc dans le même établissement jusqu'à ses quinze ans. Cette séparation géographique entre les établissements du tronc commun et ceux qui accueillent les années suivantes permettrait d'éviter la "présélection" des élèves s'inscrivant dans une école en fonction de l'offre de formation qu'elle propose au-delà du tronc commun. La concrétisation d'un tel projet sera longue et complexe, mais devrait au moins s'envisager pour la construction ou l'aménagement de nouvelles écoles, souhaite le groupe central.

## Un "bac" pour tous les ados

L'avenement d'un tronc commun induira de profonds changements en matière d'évaluation. Ainsi, les évaluations formatives qui permettent de jauger où en est un élève seront plus nombreuses. Elles orienteront ce dernier vers telle ou telle remédiation. Le nombre des évaluations certificatives (qui déterminent la réussite) sera par contre réduit. Durant le tronc commun, des évaluations externes (c'est-à-dire communes à toutes les écoles) continueront d'être organisées, mais certaines d'entre elles ne seront plus certificatives. Ce sera le cas du CEB, organisé à la fin de la sixième primaire. D'autres évaluations externes non certificatives portant sur des matières précises seront planifiées à différents moments lors du tronc commun.

C'est à la fin de ce tronc commun qu'une évaluation certificative appelée CTC pour "Certificat du tronc commun" sera organisée de manière centralisée. La réussite de cet examen sera obligatoire. En cas d'échec partiel, le conseil de classe reste souverain quant à l'avenir de l'élève. En cas d'échec grave, une année supplémentaire lui sera imposée.

## La fusion du technique et du professionnel

L'espérance des auteurs du Pacte est que le tronc commun permette aux élèves de poser un choix d'orientation réfléchi à quinze ans. Et ce choix, justement, sera resserré. Comme le souhaite la ministre, le Pacte propose de fusionner les filières techniques et professionnelles. Aux côtés d'une filière de transition vers le supérieur, on retrouvera donc une filière qualifiante (qui prépare à un métier). Afin que cette dernière soit revalorisée, le Pacte la souhaite plus lisible. Des options seront redéfinies, et la distinction entre les options techniques et professionnelles sera supprimée.

Notons aussi qu'avec l'allongement du tronc commun, l'enseignement qualifiant passera de 4 à 3 ans. Les élèves ne bénéficieront plus de l'année à "options génériques" qui leur offrait du temps avant de choisir une option précise. Ce sera désormais après un trimestre plus générique qu'ils devront se prononcer sur le choix d'un futur métier. Notons enfin que le diplôme du qualifiant ne donnera plus du tout accès à l'enseignement supérieur. Une septième année sera nécessaire pour que de telles portes puissent s'ouvrir.

## Une réduction de moitié des redoublements

Un des grands objectifs du Pacte est de réduire de moitié d'ici 2030 le taux de redoublement très élevé au sein de notre enseignement. Une étude datée de 2012 révélait en effet qu'à quinze ans, un élève sur deux avait déjà doublé en Communauté française. De nombreuses réformes induites par le Pacte (pilotage des établissements, évaluations formatives, formation des enseignants plus adéquate...) poursuivront donc un tel objectif.

Durant le tronc commun, des heures seront laissées libres pour qu'elles puissent être consacrées spécifiquement à la remédiation. Mais la nouveauté est que les élèves qui seraient plus à l'aise dans une matière pourront mettre ces heures à profit pour approfondir cette matière. Ce dispositif organisationnel, appelé RCD, pour "remédiation, consolidation et dépassement", devrait permettre aux enseignants de gérer des classes que le Pacte souhaite hétérogènes. Ce dispositif bénéficiera de moyens financiers spécifiques issus des 64 millions que devrait permettre d'économiser la réduction du nombre des redoublements.

## Des évaluations formatives dès la maternelle

Il est inutile d'essayer de récupérer en secondaire des élèves qui ont raté le train de l'enseignement dès le maternel. Tel fut un des constats préalables du groupe central qui compte bien, du coup, investir massivement au bénéfice du maternel.

En réalité, cet enseignement sera beaucoup plus encadré qu'aujourd'hui. La première réforme consistera en la rédaction d'un référentiel qui définira de manière plus claire les attendus et les objectifs de l'enseignement maternel. Sans qu'elles soient certificatives, des évaluations formatives seront également organisées pour mieux accompagner les enfants. Des moyens (qui ne sont pas encore chiffrés) seront investis pour ouvrir de nouvelles classes, engager des enseignants et au moins une puéricultrice par établissement. Enfin, le rêve du groupe central est de rendre l'école obligatoire dès trois ans. Comme une telle évolution demande une réforme de la Constitution, le groupe central envisage un relevé plus exhaustif qu'aujourd'hui de la fréquentation du maternel, afin d'envisager des approches ciblées pour favoriser une fréquentation maximale.

# Des grandes vacances plus courtes, les congés de Carnaval et de Toussaint plus longs

■ Le nouveau calendrier serait bon pour l'élève et pas néfaste pour l'Horeca.

Les rythmes scolaires sont l'exemple parfait d'un très vieux dossier qui pourrait enfin évoluer à l'occasion du Pacte. Ou, du moins, évoluer en partie.

Car si le Pacte s'est résolu, pour l'heure, à ne pas trop s'avancer sur une réforme de la journée scolaire, il a trouvé un consensus pour réformer les rythmes de l'année scolaire.

## Les risques des grandes vacances

Le constat, avant tout, était celui de vacances d'été trop longues, et de vacances de Toussaint et de Carnaval trop courtes, alors que c'est à ces saisons-là que les enfants ont le plus besoin de recharger leurs batteries.

"C'est vrai, acquiesce Dominique Lafontaine, professeur en sciences de l'éducation à l'ULG. Les études montrent que la longueur des vacances d'été ne fait pas perdre tous les acquis d'une année scolaire, mais bien une partie d'entre eux."

Ce ne seront donc pas les savoirs routiniers qui seront perdus – la compréhension à la lecture peut même être renforcée pendant les vacances – mais les savoirs qui nécessitent de la répétition pour être bien acquis, à l'instar des tables de multiplication, continue-t-elle en substance.

"Ce qui est sans doute plus problématique, c'est que la longueur de ces vacances accentue les inégalités sociales, et donc les inégalités scolaires. Car ceux qui risquent de perdre le plus d'acquis durant les vacances

sont les enfants issus des familles les plus fragiles et défavorisées qui ne peuvent bénéficier de stages ou d'activités extrascolaires."

## Deux semaines pour récupérer

Mais une semaine pourrait-elle tout changer? "Je ne le pense pas, nuance la professeure. Mais l'avantage est à chercher dans le rééquilibrage des congés. Les pays qui ont allongé les vacances de Toussaint et de Carnaval ont engrangé des bénéfices. Il faut savoir qu'une semaine de congé casse le rythme d'un élève, et ne lui permet pas de récupérer pleinement. Lorsqu'ils bénéficient de deux semaines, les vacances se révèlent au contraire beaucoup plus bénéfiques."

Ce que souhaite du coup le groupe central du Pacte, est de réorganiser l'année à raison de périodes de sept ou huit semaines de cours, suivies par deux semaines de congés. Les élèves bénéficieraient donc de deux semaines à la Toussaint, à Noël, au Carnaval et à Pâques.

## Le respect des journées de classes

Le groupe central souhaitait cependant qu'une année scolaire continue à proposer 182 jours d'école par an (183 à l'occasion des années bissextiles). Pour récupérer les congés offerts à la Toussaint et au Carnaval, il a donc imaginé un plan à multiples facettes.

Il consisterait, d'une part, à réduire les vacances d'une semaine fin août.

Ensuite, l'option serait que les grandes vacances ne débutent ou ne se terminent plus en pleine semaine (ce qui est défavorable au secteur du tourisme qui ne peut

bénéficier de semaines complètes de réservations). Les vacances commenceraient donc le premier samedi après le 1<sup>er</sup> juillet, et se termineraient systématiquement un dimanche.

Enfin, comme les sessions d'examens classiques seront moins régulières et moins nombreuses, les écoles auraient moins de jours blancs à prévoir, ces jours utiles aux délibérations, mais à l'occasion desquels les élèves ne viennent pas en classe.

## Un impact neutre pour le tourisme

Du côté du secteur du tourisme, souvent frileux face à de telles évolutions, certains se montrent cette fois plus favorables. Président de la Fédération Horeca Wallonie, Thierry Neyens reconnaît ne pas envisager ce nouveau calendrier de manière absolument négative.

"Des vacances plus longues à la Toussaint et au Carnaval nous permettront d'éviter certains pics de réservation, en Ardenne notamment. Mais deux semaines de congé peuvent être aussi un risque en favorisant l'exode vers des destinations plus lointaines. Je pense donc que de telles évolutions demanderont une adaptation de notre part, mais pourraient en définitive occasionner un impact relativement neutre."

Du côté du Pacte, si on reconnaît qu'une telle mesure ne fut pas au centre de toutes les discussions, on admet qu'elle pourrait avoir l'avantage d'être vite concrétisée. "Il suffit presque de changer une ligne dans un décret. Il faudra juste attendre deux ans, certains ayant déjà réservé des vacances longtemps à l'avance."

BdO

**Si rien ne change : Calendrier de l'année scolaire 2017 - 2018**

	SEPTEMBRE 2017				OCTOBRE 2017				NOVEMBRE 2017			
LUNDI	4	11	18	25	2	9	16	23	6	13	20	27
MARDI	5	12	19	26	3	10	17	24	7	14	21	28
MERCREDI	6	13	20	27	4	11	18	25	8	15	22	29
JEUDI	7	14	21	28	5	12	19	26	9	16	23	30
VENDREDI	1	8	15	22	6	13	20	27	10	17	24	
SAMEDI	2	9	16	23	7	14	21	28	11	18	25	
DIMANCHE	3	10	17	24	8	15	22	29	12	19	26	

  

	DÉCEMBRE 2017				JANVIER 2018				FÉVRIER 2018			
LUNDI	4	11	18	25	1	8	15	22	5	12	19	16
MARDI	5	12	19	26	2	9	16	23	6	13	20	27
MERCREDI	6	13	20	27	3	10	17	24	7	14	21	28
JEUDI	7	14	21	28	4	11	18	25	8	15	22	
VENDREDI	1	8	15	22	5	12	19	26	9	16	23	
SAMEDI	2	9	16	23	6	13	20	27	10	17	24	
DIMANCHE	3	10	17	24	7	14	21	28	11	18	25	

  

	MARS 2018				AVRIL 2018				MAI 2018			
LUNDI	5	12	19	16	30	2	9	16	7	14	21	28
MARDI	6	13	20	27	3	10	17	24	8	15	22	29
MERCREDI	7	14	21	28	4	11	18	25	9	16	23	30
JEUDI	1	8	15	22	5	12	19	26	10	17	24	31
VENDREDI	2	9	16	23	6	13	20	27	11	18	25	
SAMEDI	3	10	17	24	7	14	21	28	12	19	26	
DIMANCHE	4	11	18	25	8	15	22	29	13	20	27	

  

	JUIN 2018				JUILLET 2018				AOÛT 2018			
LUNDI	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20
MARDI	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21
MERCREDI	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22
JEUDI	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23
VENDREDI	1	8	15	22	6	13	20	27	3	10	17	24
SAMEDI	2	9	16	23	7	14	21	28	4	11	18	25
DIMANCHE	3	10	17	24	8	15	22	29	5	12	19	26

**Calendrier modifié l'année scolaire 2017 - 2018**

	SEPTEMBRE 2017				OCTOBRE 2017				NOVEMBRE 2017			
LUNDI	4	11	18	25	30	2	9	16	30	6	13	20
MARDI	5	12	19	26	31	3	10	17	31	7	14	21
MERCREDI	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22
JEUDI	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23
VENDREDI	1	8	15	22	6	13	20	27	3	10	17	24
SAMEDI	2	9	16	23	7	14	21	28	4	11	18	25
DIMANCHE	3	10	17	24	8	15	22	29	5	12	19	26

  

	DÉCEMBRE 2017				JANVIER 2018				FÉVRIER 2018			
LUNDI	4	11	18	25	1	8	15	22	5	12	19	16
MARDI	5	12	19	26	2	9	16	23	6	13	20	27
MERCREDI	6	13	20	27	3	10	17	24	7	14	21	28
JEUDI	7	14	21	28	4	11	18	25	8	15	22	
VENDREDI	1	8	15	22	5	12	19	26	9	16	23	
SAMEDI	2	9	16	23	6	13	20	27	10	17	24	
DIMANCHE	3	10	17	24	7	14	21	28	11	18	25	

  

	MARS 2018				AVRIL 2018				MAI 2018			
LUNDI	5	12	19	16	30	2	9	16	7	14	21	28
MARDI	6	13	20	27	3	10	17	24	8	15	22	29
MERCREDI	7	14	21	28	4	11	18	25	9	16	23	30
JEUDI	1	8	15	22	5	12	19	26	10	17	24	31
VENDREDI	2	9	16	23	6	13	20	27	11	18	25	
SAMEDI	3	10	17	24	7	14	21	28	12	19	26	
DIMANCHE	4	11	18	25	8	15	22	29	13	20	27	

  

	JUIN 2018				JUILLET 2018				AOÛT 2018			
LUNDI	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20
MARDI	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21
MERCREDI	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22
JEUDI	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23
VENDREDI	1	8	15	22	6	13	20	27	3	10	17	24
SAMEDI	2	9	16	23	7	14	21	28	4	11	18	25
DIMANCHE	3	10	17	24	8	15	22	29	5	12	19	26

Début de l'année scolaire 2018 2019: lundi 27 août

Fin de l'année scolaire 2017 2018: vendredi 6 juillet